ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 37422

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la précarité des personnels enseignants, de surveillance et d'entretien dans les lycées agricoles publics de la région Centre. Il lui rappelle combien l'enseignement agricole contribue à l'insertion culturelle, sociale et professionnelle des jeunes en leur fournissant le plus souvent un ensemble de débouchés solides, appréciés et ouverts sur le marché de l'emploi. Il souligne cependant que les moyens mis à la disposition de cet enseignement ne sont pas à la hauteur des enjeux et des ambitions affichées par le Gouvernement. En effet, concernant la région Centre, la précarité du personnel d'enseignement, la disparition de personnels ATOS, la raréfaction du recrutement des MI-SE contribuent largement à un dépérissement du fonctionnement des lycées agricoles qui nuit à l'ensemble des personnels et des élèves. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour remédier à une telle situation et, plus particulièrement, si le plan de rattrapage tel qu'il a été suggéré par l'inspection générale sera suivi d'effets ou bien restera lettre morte.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a consenti un effort important pour améliorer le niveau de l'emploi dans l'enseignement agricole. Il a été en effet créé pour les années budgétaires 1998, 1999 et 2000 respectivement 150, 308 et 379 emplois. Par ailleurs des crédits supplémentaires ont été obtenus permettant le réemploi de tous les agents contractuels et le remplacement des personnels d'enseignement. Toutes ces mesures ont permis d'améliorer notablement les conditions de la dernière rentrée scolaire et de résorber le nombre d'emplois précaires. Concernant la loi de finances pour l'année 2001, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est donné pour objectif de continuer dans la dynamique actuelle de croissance d'emplois budgétaires constatée. Ainsi, le ministère de l'agriculture et de la pêche a obtenu, par déprécarisations et emplois nouveaux, la création de 559 emplois budgétaires. Ces derniers répondent complètement aux obligations découlant des textes législatifs en vigueur portant application d'un protocole de résorption de l'emploi précaire négocié entre le ministre de la fonction publique et les organisations syndicales représentatives. Au total, les mesures inscrites dans le budget 2001 constituent bien une étape substantielle vers le renforcement des moyens de l'enseignement agricole public. S'agissant de la demande des organisations syndicales d'un plan pluriannuel de création d'emplois, il apparaît nécessaire d'engager une programmation comprenant trois volets : le premier concerne les créations nettes d'emplois, le deuxième le recrutement pour le strict renouvellement des personnels et le troisième la résorption de la précarité en application des mesures prises par le ministère de la fonction publique.

Données clés

Auteur : M. Philippe Briand
Circonscription : Indre-et-Loire (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37422
Rubrique : Enseignement agricole

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE37422

Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 novembre 1999, page 6510
Réponse publiée le : 19 février 2001, page 1080